

## Facebook dans le collimateur

**La vie privée des 15 millions de Français sur Facebook est-elle assez protégée ? Non, estime le gouvernement, qui prépare une charte.**

Après la gloire, les déboires. Alors que les signes de méfiance des internautes se multiplient partout sur la Toile, c'est au tour du gouvernement de s'en prendre à Facebook. Interrogée par Canal + hier sur la protection des données des 15 millions de Français présents sur réseau social, Nathalie Kosciusko-Morizet n'a pas hésité à fustiger la politique de confidentialité du géant américain, qui permet notamment d'utiliser les données de ses membres à des fins publicitaires.

« Il faut avoir, par défaut, des profils d'utilisateurs qui soient extrêmement protecteurs du point de vue de la vie privée », a estimé la secrétaire d'Etat à l'Economie numérique.

Cet assaut intervient au lendemain de la publication d'une lettre du fondateur de Facebook dans le prestigieux « Washington Post ». Jusque-là très discret, le jeune prodige de 26 ans y fait son mea culpa, promettant de donner un moyen facile de « désactiver les services tiers », comme la transmission des données personnelles à des entreprises. « Parfois, nous allons trop vite », a reconnu Mark Zuckerberg en guise d'excuses. Insuffisant pour NKM : « Cela ne suffit pas de donner aux internautes de nouveaux outils pour protéger leurs propres données personnelles », a-t-elle insisté, adoptant une position similaire à celle de l'Union européenne, qui réclamait mi-mai « un profil protecteur des utilisateurs par défaut ».

Rien de neuf sous le soleil ? Si, car les membres du réseau social commencent eux aussi à perdre patience. Preuve de la grogne, deux Canadiens appellent les 400 millions de membres à claquer la porte du site le 31 mai, à l'occasion du Quit Facebook Day (la Journée pour quitter Facebook). Sur Google.fr, la requête « supprimer son compte Facebook » a augmenté de 30 % au cours des deux derniers mois. « On a l'impression que les utilisateurs se réveillent, et découvrent enfin les dangers du site, s'étonne Alex Türk, président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Ils ont fini par comprendre qu'ils sont considérés non pas comme de simples membres, mais comme des clients qui doivent rapporter de l'argent, via la pub. »

La parade ne sera pas facile à mettre en oeuvre : installé aux Etats-Unis un pays peu regardant sur la question Facebook n'a pas besoin de se conformer aux lois françaises en matière de protection des données. Seule solution : une charte de bonne conduite. « Elle est en cours d'élaboration, explique-t-on dans l'entourage de la secrétaire d'Etat. Nous voulons que les réseaux sociaux et les éditeurs de blogs s'engagent sur la confidentialité des données de leurs membres, l'utilisation qui peut en être faite et le droit à l'oubli. » Les représentants de Facebook en France feront-ils partie des signataires ? « Nous sommes en pourparlers, même si on ne peut présager de rien. »

Par **Thibault RAISSE**